

RAPPORT ANNUEL

2023



ASPHME



2013

CONTENU



ASPHME	2
Associations et délégations	3
Organisation du travail et personnel	4
Message des coprésidents	5
Rapport du trésorier	7
Mot du directeur général	8
Faits saillants	9
Activités en détail	10
Autres activités	13
Rapport des vérificateurs	14

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – Secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement (ASPHME) oeuvre à la prévention des accidents et des maladies du travail. Elle vise à éliminer à la source les dangers qui menacent la santé et la sécurité des travailleurs.

Une mission

« À l'ASPHME, les clients sont notre raison d'être, nos employés notre force, le paritarisme notre préoccupation et la prévention des lésions professionnelles notre motivation.

Notre mission est d'être le leader et l'agent de changement afin de promouvoir, auprès de notre clientèle, la prévention des lésions professionnelles en fournissant des produits et des services de qualité dans une démarche paritaire.

Tous les membres de l'équipe de l'ASPHME adhèrent à cette mission. »

Quatre engagements

- Nous assurons la satisfaction de notre clientèle et de nos employés;
- Nous offrons à nos clients des produits et des services de qualité en matière de prévention des lésions professionnelles qui rencontrent les normes d'excellence;
- Nous soutenons nos efforts par l'élaboration d'objectifs clairs et par une évaluation objective des résultats;
- Nous desservons nos trois secteurs équitablement et nous sommes présents dans toutes les régions du Québec.

Une mosaïque de clientèles

- Trois secteurs d'activités économiques : fabrication de produits en métal, fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement;
- 5657 entreprises réparties en 3738 Métal, 993 Électrique, 926 Habillement;
- 125 368 travailleurs oeuvrent dans ces entreprises.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARTIE PATRONALE

Louis Arsenault
Membre du comité exécutif

Institut des manufacturiers du vêtement du Québec

Martin Lafrance

Institut canadien de la construction en acier

David Garceau

Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Normand Durocher

Coprésident et membre du comité exécutif

Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

André O. Morin

Institut d'acier d'armature du Québec

Sylvain Parisien

Membre du comité exécutif

Association de la construction du Québec

Josée Pinault

Membre du comité exécutif

Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

PARTIE SYNDICALE

Claude St-Marseille
Membre du comité exécutif

Union des employés et des employées de service, Section locale 800

Mario Clermont

Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale

Denis Dufour

Coprésident et membre du comité exécutif

Unifor-Québec (FTQ)

Alain Lampron

Trésorier et membre du comité exécutif

Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)

Martin Laberge

Syndicat des Métallos (FTQ)

Denis Trottier

Syndicat des Métallos (FTQ)

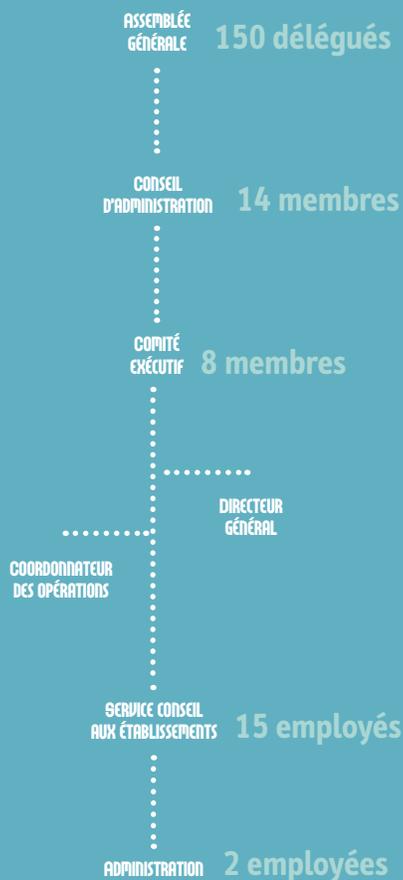
Luc Vachon

Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD)



ASSOCIATIONS ET DÉLÉGATIONS

ORGANIGRAMME



FONCTIONNEMENT

L'assemblée générale est constituée de 150 délégués : 75 représentants syndicaux et 75 représentants patronaux.

Le conseil d'administration est composé de 14 membres : 7 représentants syndicaux et 7 représentants patronaux. Il exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale, sous réserve des dispositions législatives qui l'encadrent :

- Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- Règlement sur les associations sectorielles paritaires pour la santé et la sécurité du travail;
- Règles budgétaires à l'intention des ASP.

Le comité exécutif est formé de huit membres. Il administre les affaires courantes de l'Association et il étudie les dossiers pour faciliter la prise de décision au conseil d'administration.

Associations patronales

délégués

Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada	30
Association de la construction du Québec	20
Institut canadien de la construction en acier	6
Institut d'acier d'armature du Québec	4
Institut des manufacturiers du vêtement du Québec	15

Associations syndicales

délégués

Les associations syndicales FTQ	55
Les associations syndicales CSN	10
Les associations syndicales CSD	10

OSIRIS

ORGANISATION DU TRAVAIL

Outre le directeur général, le personnel de l'Association compte 18 personnes : neuf conseillers en gestion de la prévention, quatre ingénieurs, deux ergonomes, une secrétaire, une adjointe administrative et un coordonnateur des opérations.

Le conseiller en gestion de la prévention soutient la mise en place de mécanismes de gestion de la prévention dans les entreprises. Sa tâche consiste à évaluer globalement la santé et la sécurité de l'entreprise et à proposer un plan d'action ou un programme de prévention. Chaque conseiller dessert une région spécifique; il se voit attitrer en moyenne 750 entreprises.

Les six spécialistes fournissent le soutien technique selon leurs champs d'expertises dans toutes les régions. Les clients contactent les conseillers techniques parfois sur la recommandation d'intervenants du milieu mais la plupart du temps à la demande du conseiller en gestion dans le cadre du plan d'action. Il est impératif qu'une bonne communication ait lieu avec les conseillers en gestion de façon à s'assurer de la mise en place des mesures de prévention ou des correctifs qui sont proposés.

Deux conseillers en gestion sont basés à Québec et ils couvrent tout l'Est du Québec. Tous les autres membres du personnel sont rattachés au bureau de Longueuil.

**CONSEILLERS
EN GESTION
DE LA PRÉVENTION**
Jocelyne Arsenaault
Daniel Demers
René Dufresne
Mila Gomez
Yvon Lacombe
Pierre Lamoureux
Christine Roy
Chantal St-Onge
Mario Vézina

**CONSEILLERS
TECHNIQUES**
Michel Charland
Guillaume Côté
Julie Fennety
Caroline Godin
Marie-Josée Ross
Yves St-Jacques

ADMINISTRATION
Marie-Noëlle Bonin
Lise Émond
Alain Plourde
Serge Simoneau

PERSONNEL



MESSAGE DES COPRÉSIDENTS



Denis Dufour
Coprésident syndical



Normand Durocher
Coprésident patronal

UNE VISION COMMUNE DE L'AVENIR

Nous sommes heureux de vous faire rapport des activités de 2013 et des réalisations qui témoignent de notre conviction et de notre innovation.

Orienter le futur

L'année 2013 constitue pour l'Association une autre année de travail acharné. Avec un bassin de clientèles en croissance et des ressources utilisées à pleine capacité, nous voulons nous assurer de concentrer nos efforts sur les activités prioritaires. C'est pourquoi nous désirons que le personnel mette sur pied des activités qui touchent et regroupent le plus grand nombre de clients de petites entreprises.

Le conseil d'administration juge que, pour être réalisables, les décisions d'avenir doivent s'éclairer des lumières de ceux qui s'activent sur le terrain. Tout comme sa clientèle, l'Association aime surprendre par des idées novatrices.

Assurer le leadership : plus qu'un vœu pieux

Les évaluations que nous menons régulièrement auprès de notre clientèle lors des activités de formation ou lors d'interventions en usine nous permettent d'affirmer que les personnes interrogées ont une perception très positive de l'Association. Les répondants jugent que la qualité des services est supérieure et estiment que ces services ont bien répondu à leurs besoins et qu'ils ont permis d'améliorer la santé et la sécurité dans leur entreprise.

Ce constat se vérifie également par le nombre important de demande de reproduction de certains de nos documents par des professeurs de CEGEP et d'université. Nos contenus sont aussi concrets car plusieurs enseignent auprès des jeunes qui font un diplôme de DEP et utilisent nos produits.

Ces marques d'estime témoignent avec vigueur du leadership auquel nous aspirons.

Nous sommes à l'écoute de notre clientèle. Afin de ne pas augmenter la cotisation, nous avons fait le choix de rendre payantes toutes les sessions de formation. Par contre, nous favorisons la mise en place de formateurs internes qui diminue les frais pour les entreprises et nous avons maintenu la décision de favoriser la formation régionale afin d'offrir aux petites usines un service adapté à leur besoin.

OP

COTISATION

2 258 628 \$

PLACEMENTS, PRODUITS ET SERVICES

182 806 \$

REVENUS
2 441 434 \$

DÉPENSES
2 430 876 \$

TRAITEMENTS

1 829 373 \$

FONCTIONNEMENT

573 037 \$

IMMOBILISATIONS

28 466 \$



RAPPORT DU TRÉSORIER



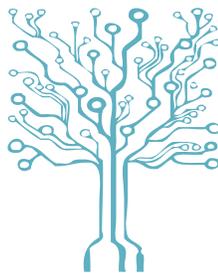
Alain Lampron
Trésorier

UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SCEAU DE LA PRUDENCE

Vous le constaterez à la lecture du rapport financier des vérificateurs, les finances de l'Association sont équilibrées et saines. J'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants de ces états financiers dont vous trouverez le détail à la fin de notre rapport annuel.

- Les revenus totalisaient 2 441 434 \$ et provenaient de deux sources : 2 258 628 \$ des cotisations prélevées par la CSST et de 182 806 \$ de revenus divers tels les placements et la vente de produits et de services. Les dépenses s'élevaient à 2 430 876 \$;
- Le budget est supérieur de 15 059 \$ à celui de l'an passé;
- Le taux de cotisation est de 0,051 \$ du cent dollars de la masse salariale.
- Le surplus d'opération est de seulement 10 558 \$.

Dans un secteur qui change constamment, faire preuve d'une certaine prudence nous semble capital. L'expérience nous a démontré toute l'importance de se faire des réserves pour maintenir la même qualité dans les services. Pour plusieurs entreprises de notre secteur, les dernières années ont été extrêmement difficiles et nous ignorons de ce que le futur sera fait. Nous avons donc créé des réserves pour nous permettre d'absorber les imprévus qui pourraient découler des variations de masses salariales dans nos secteurs. Nous avons les reins suffisamment solides pour limiter l'influence négative de ces baisses possibles de la masse salariale et ainsi maintenir notre qualité de services et le nombre de nos employés.



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Alain Plourde
Directeur général

Tout au long de l'année 2013, nous avons poursuivi, sur une base quotidienne, notre travail de soutien, de conseil et d'assistance technique auprès des entreprises du secteur. Dans la réalité, cela se traduit par près de 70% de notre temps disponible aux services directs auprès des entreprises. On peut également ajouter que près de 10% de notre temps de travail est occupé par le développement d'outils de prévention tels que les guides, grilles d'autodiagnostic et la mise à jour des sessions de formation.

Depuis les débuts de notre association sectorielle nous avons toujours répondu aux demandes de la clientèle. Au commencement les demandes provenaient davantage des plus grandes entreprises. Ces dernières années nous avons constaté un changement important dans la demande de service. Celle-ci s'est modifiée de façon significative. À titre d'exemple, au début des années 2000, la demande de services provenait d'environ 55 entreprises de moins de 20 travailleurs. En 2010-2011 la demande a substantiellement augmenté pour les petites entreprises passant à près de 250 demandes d'aide.

À mon avis, cette tendance s'explique pour plusieurs raisons. Les plus grandes entreprises se sont prises en main au cours des dernières années et ont une connaissance plus approfondie des mécanismes de prévention et des actions à prendre pour agir sur les accidents du travail. Une deuxième raison est sans doute le développement et la mise en place de produits et de services qui répondent davantage à ce type de clientèle. Voici

quelques exemples qui soutiennent mes propos. Nous offrons maintenant des sessions régionales, ce qui permet à une petite entreprise de former un ou deux travailleurs à la fois selon leurs besoins. Nous avons également développé, en collaboration avec l'IRSST, les grilles d'autodiagnostic qui s'adressent aux plus petites entreprises. Cela prend toujours un peu de temps à bien les faire connaître pour qu'elles soient utiles aux entreprises qui en ont réellement besoin. Enfin, les inspecteurs de la CSST visitent davantage les plus petites entreprises car, statistiques à l'appui, ils ont aussi constaté une baisse significative des lésions professionnelles dans les plus grandes entreprises.

Nous nous investissons donc quotidiennement à nous adapter aux besoins et à faire en sorte d'aider les entreprises à mettre en place des programmes de prévention et des plans d'action adaptés à toutes les tailles d'entreprises.

Vous trouverez le rapport détaillé de toutes les activités réalisées par nos professionnels au cours de l'année.

Je veux profiter de l'occasion, pour remercier sincèrement les membres du conseil d'administration de leur confiance, de leur disponibilité et de la rigueur dont ils font preuve pour vous assurer que les services offerts par notre ASP sont conformes à vos besoins et à vos préoccupations. Je tiens aussi à souligner la qualité du travail et le professionnalisme du personnel de l'association qui a su déployer toute l'énergie nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins de notre clientèle et je tiens à les remercier pour l'excellence de leur travail.

Les services-conseils aux clients continuent d'être le moteur des activités de l'ASPHE puisque près de 70% du temps y est consacré. Ces interventions de terrain se font via une gamme étendue de programmes, par exemple PROGRESST, Services ponctuels aux entreprises ou IMPACT.

ACTIVITÉS	% DU TEMPS		
	2011	2012	2013
Recherche et développement	8,2 %	8,4 %	7,9 %
Services directs à la clientèle	64,5 %	63,8 %	66,6 %
Rayonnement et relations publiques	3,0 %	2,4 %	1,6 %
Informatique, bureautique et support interne (site Web inclus)	24,3 %	25,3 %	23,9 %

ACTIVITÉS EN DÉTAIL



INFORMATION ET FORMATION

Regroupements régionaux

Le programme

Déjeuner, dîner ou 5 à 7... La formule varie mais l'objectif est le même : rassembler les entreprises d'une région pour échanger sur différents aspects de la santé et de la sécurité. Au menu ? Une brochette de conférences et de formations.

La clientèle

Représentants des travailleurs et des travailleuses et des employeurs.

Fonctionnement et contenu

En moyenne, deux regroupements ont lieu durant l'année dans 11 régions. Le conférencier est soit un conseiller de l'ASPHME, soit un conférencier externe.

En 2013

Le nombre de participants est stable depuis quelques années. Nous rencontrons environ 900 personnes lors de ces activités.

Les conférences les plus populaires

1. Dresser ou éduquer ? Pour une approche plus humaniste en SST
2. L'enquête d'accident : pourquoi, comment et principales conclusions
3. Les répercussions d'un accident du travail
4. Développer ou « dépolssiérer » votre programme de prévention
5. Moi stressé ? Voyons donc!
6. Difficultés relationnelles au travail... quel boulot!
7. Le secouriste en milieu de travail : ses droits et obligations

SERVICES	2011	2012	2013
Nombre d'interventions	22	21	22
Nombre de participants	888	979	930



Groupes ERGO

contre les lésions musculosquelettiques

Ce programme vise à développer dans les entreprises une certaine autonomie en matière d'analyse de postes de travail à cycle court pour corriger les situations qui peuvent causer des lésions musculosquelettiques telles que tendinite, bursite et tunnel carpien.

IMPACT

Intégration de Mesures de Prévention dans l'Aménagement et la Conception du travail

Ce programme aide les entreprises vers une réorganisation de la production pour améliorer les conditions de travail en santé et en sécurité. L'équipe multidisciplinaire de l'ASPHME offre aux entreprises une gamme de solutions pour éliminer les dangers à la source.

PROGRESST

contre les lésions musculosquelettiques

L'entreprise a déjà obtenu des résultats significatifs en termes de réduction des risques et des coûts qui y sont associés. Certaines problématiques ont été pratiquement éliminées, mais d'autres demeurent plus complexes. Il faut aller plus loin, faire de nouveaux efforts et pousser l'action vers de nouveaux sommets.

La clientèle

Les entreprises ont très peu fait appel à nos services pour ces trois programmes au cours de 2013. Nous continuons à offrir ces services car nous croyons à leur efficacité sur le terrain.

PROGRAMMES	2011	2012	2013
Interventions	31	25	7

Services ponctuels

conseils expérimentés pour entreprises autonomes

Le programme

Les services ponctuels répondent à des besoins précis en gestion de la prévention et en expertise technique.

La clientèle

Les entreprises qui ont structuré la gestion de la prévention, par exemple : création d'un comité de santé et de sécurité, instauration d'une politique d'inspection ou d'une procédure sur l'enquête et l'analyse d'accidents.

Fonctionnement et contenu

Voici quelques exemples de services ponctuels.

En gestion de la prévention

- Identifier les priorités;
- Soutenir les comités de santé et de sécurité;
- Sensibiliser les superviseurs à la prévention.

En expertise technique :

- Éliminer les problèmes liés aux fumées de soudage;
- Procéder aux audits techniques de la sécurité des machines et du choix des dispositifs de sécurité;
- Faire l'évaluation ergonomique des postes de travail.

En 2013

On constate une hausse des interventions par rapport à l'année 2012 et 2011. Avec un nombre grandissant d'entreprises structurées, la demande pour des services ponctuels augmente constamment.

Demandes ad hoc

provenant d'entreprises non structurées en santé et en sécurité

Le programme

Les demandes ad hoc regroupent toutes les requêtes en gestion de la prévention et en expertise technique en provenance d'entreprises peu structurées.

La clientèle

Les entreprises non structurées, c'est-à-dire celles qui ont mis en place peu ou pas de structures de gestion de la santé et de la sécurité.

En 2013

L'ASPHME concentre d'abord ses efforts sur la mise en place des structures. Elle ne vise donc pas à augmenter les demandes ad hoc. En fait, dans ce type d'intervention, elle vise surtout à allumer dans l'entreprise l'étincelle de la prise en charge. Malgré le nombre d'entreprises en croissance le nombre d'interventions reste semblable même si nous nous adressons de plus en plus aux petites et moyennes entreprises. C'est, à notre avis, un signe que de plus en plus d'entreprises se structurent en santé et sécurité.

SERVICES	INTERVENTIONS		
	2011	2012	2013
Services ponctuels	414	491	512
Ad Hoc	214	185	187

LA PUBLICITÉ ET LA PROMOTION AU SERVICE DE NOS CLIENTS

Prospection et Promotion

Les activités Prospection et Promotion visent à mieux se faire connaître des clients. Prospection cherche à attirer de nouveaux clients qui ne font pas affaire avec l'ASHPME. Promotion vise à mieux faire connaître la gamme de services auprès d'un client qui connaît l'ASP.

L'absence d'intervention, la fréquence et la gravité des accidents ainsi que la grosseur de l'entreprise sont les principaux critères des clients contactés.

ACTIVITÉS	INTERVENTIONS		
	2011	2012	2013
Prospection	88	60	85
Promotion	17	18	28
Regroupements régionaux	22	21	22

INFORMATION ET FORMATION

Formation :

une demande forte

Le programme

Le large éventail de cours offerts vise à doter les représentants des entreprises d'habiletés en gestion de la prévention et de connaissances sur les aspects plus techniques, par exemple : manutention, sécurité des machines, hygiène. Chacune des sessions de formation est spécialement adaptée aux besoins des secteurs. De plus, nous formons, d'années en années, plusieurs instructeurs en entreprises afin de les rendre autonomes ce qui facilite grandement leur capacité à former rapidement les travailleurs qui sont embauchés.

La clientèle

Les travailleurs, les travailleuses, les contremaîtres et les représentants et représentantes de l'employeur.

En 2013

Le boum de demandes pour de la formation, constaté depuis quelques années, se confirme en 2013. La demande est forte, mais demeure stable malgré une légère baisse par rapport à l'année 2012.

Les cours les plus demandés et le nombre de participants

1. Gréage et appareils de levage : 1783
2. Informations générales sur le SIMDUT : 1675
3. Cariste et prévention des accidents de travail : 1329
4. Sécurité reliée à l'électricité : 356
5. Utilisation sécuritaire des plates-formes élévatrices : 342
6. Le travail en espace clos : 241
7. Travailler devant un écran de visualisation : 181
8. Manutention et maux de dos : 149
9. Enquête et analyse d'accidents : 106
10. La sécurité en soudage coupage : 82
11. Le superviseur et la SST : 74
12. Lois et règlements en SST : 50
13. Vers un CSS efficace : 42
14. Savoir inspecter : 38
15. Planifier un programme de cadenassage : 34
16. Mettre en œuvre un programme de cadenassage : 26
17. Utiliser le QEC : 20
18. Prévenir les TMS chez les couturières : 16
19. Formation de formateurs – Cariste : 15
20. Formation de formateurs – Gréage : 13
21. Formation de formateurs – SIMDUT : 10
22. Conduite préventive des transpalettes électriques : 10
23. Sécurité des machines – Appréciation et réduction du risque : 5

ACTIVITÉS		2011	2012	2013
Formation théorique	Sessions	754	828	746
	Participants	6413	6998	6597
Formation pratique	Interventions	123	125	118

AUTRES ACTIVITÉS



Assemblée générale

Comme à chaque année depuis l'an 2000, le trophée Lachance-Morin vise à récompenser les réalisations concrètes en santé et en sécurité du travail qui font avancer de façon exceptionnelle la prévention des lésions professionnelles dans une entreprise ou dans le secteur. Environ une centaine de personnes représentant les associations membres participent à notre assemblée générale.

Site Web

Les guides et les fiches techniques sont maintenant téléchargeables à partir de notre site Web : www.asphme.org. La disponibilité de ces documents contribue au libre accès à l'information pour l'ensemble des travailleurs et des employeurs en plus d'augmenter la visibilité de l'ASPHME. Le nombre de téléchargements total en 2013 est de 11 888. Aux fins de comparaison, ils étaient de 13329 en 2012 et de 13958 en 2011. Au total, les fiches techniques représentent 3897 téléchargements, les guides 3616 et les grilles d'autodiagnostic 4375.

RECHERCHE

En collaboration avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)

Les dossiers auxquels nous participons avec l'IRSST :

1. Ceinture de sécurité pour chariots élévateurs à contrepoids- Étude préliminaire de critères normatifs et d'utilisabilité;
2. Effets de la posture de travail manuel répétitif sur les patrons musculaires indicateurs de troubles musculosquelettiques;
3. Portrait des pratiques de prévention primaire et secondaire en bureautique au Québec chez les interventions et dans les milieux de travail;
4. Implantation et évaluation d'un programme de formation à la manutention;
5. Gants de protection : résistance aux agresseurs mécaniques multiples-Coupures et perforations simultanées;
6. Effets des contaminants industriels sur la résistance à la coupure et à la déchirure des gants de protection, Phase 2.

Colloques et salons

L'ASPHME a participé au Grand Rendez-vous et au Forum organisés par la CSST. Nous avons participé à plusieurs colloques dans les diverses régions administratives de la CSST. Plusieurs participants de notre secteur assistent à ces événements. Nous avons aussi collaboré en offrant des conférences ou des contenus de formation dans quelques régions du Québec.

L'ASPrévention a été expédié à deux reprises à toutes les entreprises du secteur. Ce produit vise à mieux faire connaître l'ASPHME, ses produits et ses services. Ces envois nous assurent d'au moins deux communications annuelles avec l'ensemble de nos clientèles. Nous expédions aussi en début d'année une invitation à participer à nos regroupements régionaux.

Les travaux avec les partenaires

Les relations avec les partenaires sont excellentes, ainsi nous avons reçu tous les inspecteurs de la région Montréal 3. Nous avons entrepris une collaboration avec le CRSSS de l'est de Montréal et la CSST pour faire des activités concertées en fonction de nos champs d'expertises. Cette notoriété facilite le développement d'outils destinés aux clientèles en plus de contribuer au leadership de l'ASP en matière de santé et de sécurité.

Donc, l'ASPHME travaille sur différents projets en collaboration avec la CSST, les Régies régionales, certaines directions de la santé publique, ÉTS et les autres ASP.

Formation des inspecteurs de la CSST

L'ASPHME contribue à optimiser l'impact des interventions de ses partenaires en diffusant ses connaissances sur la réalité de son secteur. C'est dans cet optique que nous continuons à offrir de la formation et de l'information à plusieurs inspecteurs de la CSST sur la sécurité des presses à métaux et la sécurité reliée à l'électricité.





RAPPORT DES VÉRIFICATEURS



Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, un résumé des principales méthodes comptables, d'autres informations explicatives ainsi qu'un questionnaire à remplir par les auditeurs indépendants. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi qu'aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées

aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi qu'aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

**RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RESTRICTIONS
QUANT À L'UTILISATION**
Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit les normes comptables particulières appliquées. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT de se conformer aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de la CSST et de l'association et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Société de comptables professionnels agréés
Vaudreuil-Dorion
4 mars 2014

Résultats

	Budget \$	2013 \$	2012 \$
PRODUITS			
Formation	148 000	154 827	119 316
Subvention de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	2 258 628	2 258 628	2 280 210
Expertise	1 000	4 740	1 528
Intérêts	25 000	22 139	24 481
Autres	—	1 100	840
	2 432 628	2 441 434	2 426 375
CHARGES			
Salaires et charges sociales (annexe A)	1 752 000	1 829 373	1 778 345
Fonctionnement (annexe B)	650 628	573 037	575 044
Immobilisations (annexe C)	30 000	28 466	19 776
	2 432 628	2 430 876	2 373 165
EXCÉDENT DES PRODUITS sur les charges	—	10 558	53 210

	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	2013 Total \$	2012 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	32 072	584 166	616 238	570 163
Excédent des produits sur les charges	—	10 558	10 558	53 210
Investissement en immobilisations	28 466	—	28 466	19 776
Montant affecté à la réserve pour engagements	(21 079)	—	(21 079)	(26 911)
SOLDE À LA FIN	39 459	594 724	634 183	616 238

Bilan

	2013 \$	2012 \$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	10 584	18 176
Placements temporaires (note 4)	900 000	805 000
Débiteurs (note 5)	90 531	62 142
Encaisse en fidéicommiss	33 048	16 650
Charges payées d'avance	5 353	11 241
	1 039 516	913 209
Immobilisations (note 6)		
	39 458	32 072
	1 078 974	945 281
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 7)	411 743	312 393
Traitements différés	33 048	16 650
	444 791	329 043
ACTIF NET		
Investis en immobilisations	39 459	32 072
Non affectés	594 724	584 166
	634 183	616 238
	1 078 974	945 281

Activités de fonctionnement

	2013 \$	2012 \$
Excédent des produits sur les charges	10 558	53 210
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Débiteurs	(28 389)	(14 486)
Charges payées d'avance	5 888	(7 255)
Créditeurs	99 351	165 929
	87 408	197 398
AUTRE ACTIVITÉ		
Excédent remis à la CSST	—	(103 586)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	87 408	93 812
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	823 176	729 364
	910 584	823 176
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	10 584	18 176
Placements temporaires	900 000	805 000
	910 584	823 176

Notes complémentaires

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est une association sectorielle paritaire constituée en vertu de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À ce titre et conformément à l'article 99.1 de cette Loi, il est une personne morale au sens du Code civil. En vertu de l'article 101 de la même Loi, il a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant aux secteurs d'activités de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil en matière de santé et sécurité du travail.

2. Règles comptables particulières

Les états financiers sont établis selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous. Ils sont également établis en fonction des principes comptables généralement reconnus à l'exception des règles régissant les immobilisations qui sont plutôt tirées du règlement de la CSST sur les associations sectorielles.

Les acquisitions sont à la fois portées à la charge l'année de l'acquisition et portées au bilan via les actifs nets investis en immobilisations. Il n'y a aucune charge d'amortissement qui soit portée aux résultats, on vient plutôt réduire la valeur des immobilisations ainsi que le valeur de l'actif net investi en immobilisation à chaque année pour un montant équivalent à l'amortissement calculé.

3. Principales méthodes comptables

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Association constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

STOCKS

Les achats de matériel ainsi que le matériel produit sont comptabilisés directement aux opérations de l'exercice.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées cidessous :

Mobilier et agencement	10 ans
Équipement médical	5 ans
Matériel informatique et audiovisuel	2 ans
Films, vidéo et diaporamas	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Système téléphonique	10 ans

ACTIFS NETS

En vertu des règles budgétaires applicables aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail édictées par la CSST, les actifs nets non affectés peuvent être conservés par l'organisme jusqu'à un maximum du plus élevé de 250 000 \$ ou 25 % du budget de l'association pour l'année en cours. Au 31 décembre 2013, les actifs nets non affectés sont inférieurs à la limite permise de 610 358 \$.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et de l'encaisse en fidéicommis.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moinsvalue déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moinsvalue n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

COÛTS DE TRANSACTION

L'association comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transactions relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

4. Placements temporaires

	2013 \$	2012 \$
Épargnes rachetables, 1,44 %, échéant en janvier 2014	900 000	805 000

5. Débiteurs

	2013 \$	2012 \$
Clients	41 673	31 052
Intérêts courus	12 853	10 766
Avances aux employés	2 400	2 939
Taxes de vente	33 605	17 385
	90 531	62 142

6. Immobilisation

	Coût \$	2013 Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	2012 Valeur nette \$
Mobilier et agencement	73 105	64 725	8 380	8 373
Équipement médical	2 230	2 081	149	595
Matériel informatique et audiovisuel	185 070	165 881	19 189	9 460
Films, vidéo et diaporamas	30 511	30 511	—	1 781
Améliorations locatives	73 194	72 068	1 126	—
Système téléphonique	12 487	1 873	10 614	11 863
	376 597	337 139	39 458	32 072

7. Crédoiteurs

	2013	2012
	\$	\$
Fournisseurs et charges courues	37 443	43 745
Vacances courues	112 412	103 170
Salaires et retenues à la source	38 703	30 916
Indemnités de départ à la retraite	223 185	134 562
	<u>411 743</u>	<u>312 393</u>

8. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'association en vertu de baux totalisent 471 632 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2014	168 836 \$
2015	153 339 \$
2016	149 457 \$
	<u>471 632 \$</u>

9. Indemnités de départ à la retraite

La convention collective attribue pour les employés ayant plus de 20 ans d'ancienneté une indemnité équivalente à 20 semaines de salaire et pour les employés de 25 ans d'ancienneté, 25 semaines de salaire. Cette indemnité est payable au départ de l'employé et une provision a été enregistrée en ce sens.

10. Instruments financiers

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'association n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'association évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'association est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Renseignements complémentaires

	Budget \$	2013 \$	2012 \$
Annexe A Salaires et charges sociales			
Salaires, bureau et administration	1 460 000	1 463 109	1 380 932
Indemnités de départ à la retraite	—	88 623	134 562
Charges sociales	292 000	277 641	262 851
	1 752 000	1 829 373	1 778 345

Annexe B Fonctionnement

Déplacements	145 000	135 094	131 030
Fournitures de bureau	57 500	46 152	46 655
Loyers de bureaux, de locaux et taxes	167 460	156 843	160 246
Autres	1 000	200	118
Assurances de bureau	7 000	5 573	5 476
Impression	45 000	40 406	33 353
Fournitures de bureau	20 000	10 612	16 716
Documentation	500	290	397
Publicité	23 468	15 279	19 294
Perfectionnement	12 000	4 044	8 538
Location de matériel roulant	12 500	12 500	12 500
Honoraires professionnels	46 000	39 731	37 155
Expertise	1 500	1 538	397
Réunion	92 250	89 306	88 700
Représentation	1 000	180	234
Jetons de présence	14 200	11 754	10 953
Frais bancaires	2 000	1 767	1 698
Cotisation-associations	2 000	1 693	1 437
Mauvaises créances	500	75	147
Équipement non capitalisés	250	—	—
	650 628	573 037	575 044

Annexe C Immobilisations

Ameublement et équipement	2 500	4 059	—
Équipement informatique	25 000	23 156	19 776
Matériel audiovisuel	500	—	—
Améliorations locatives	2 000	1 251	—
	30 000	28 466	19 776



**Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail
secteur de la fabrication de produits en métal,
de la fabrication de produits électriques
et des industries de l'habillement**

www.asphme.org

2271, boul. Fernand-Lafontaine
Bureau 301
Longueuil (Québec) J4G 2R7
Tél. : 450 442-7763
Téléc. : 450 442-2332

979, av. de Bourgogne
Bureau 570
Québec (Québec) G1W 2L4
Tél. : 418 652-7682
Téléc. : 418 652-9348

